



## RÉUNION CREF COMMISSION REGIONALE EMPLOI FORMATION DU 19/11/2020 EN VISIO

**Invités** : Membres de la CREF : Sophie BODIN, Jean-Luc POTDEVIN, Joël BEAUCREUX, Kenny RENAUX, Patrick PASCO

Présidents de Comité : Stéfano DE BLASIO, Alain TRICOIRE, Jacques SORIEUX

Président de la Ligue : Renan THÉPAUT

**Absent excusé** : Stéfano DE BLASIO

**Absent** : Jacques SORIEUX

Rappel des 3 branches Formation de la CREF : Technique (Kenny), Arbitrage (Jean-Luc) et Dirigeants

### 1. Emploi

#### Auto-Entrepreneurs :

Pour notre sport, cette activité est quasiment interdite par l'URSSAF, car lien probable de subordination avec le club. Voir avec la DIRECCTE pour se faire accompagner et savoir ce qui est autorisé ou pas.

Peut-être faut-il essayer de créer un Groupement d'Employeurs ce qui permettrait de rassurer les dirigeants bénévoles. Prévoir une mise à jour du site de la Ligue (Centre de Ressources) afin de bien expliquer ce qu'est un G.E.

Kenny propose de faire une carte régionale des prestations des auto-entrepreneurs et des tarifs pratiqués. Est-ce du ressort de la CREF ou du PST ?

#### Service Civique :

Idem. Attention à l'emploi déguisé. Il faut pouvoir encadrer le jeune avec des objectifs clairs, et les clubs ont davantage besoin de salariés ou d'auto-entrepreneurs. Lien à prévoir sur le Centre de Ressources vers les informations sur le Service Civique.

#### UFR-STAPS :

- l'UFR – STAPS possède quatre filières :
  - Entraînement
  - Ergonomie
  - Management
  - Éducation/motricité.
- A la demande de Sophie, qui enseigne à l'UFR en licence 2 Management, prévoir une augmentation des liens entre l'UFR et les Comités et la Ligue. Il est possible de demander à des étudiants de faire un stage de 2 à 3 semaines.
- Bien réfléchir aux missions qui pourraient leur être confiées mais par exemple, refonte du site Web, réalisation de vidéos lors de stages, ce qui permet de montrer au Conseil Départemental ce qui est fait avec leur subvention

## 2. Rôle de la CREF

Selon le Règlement Relatif à la Formation (Règlements Généraux), et son Article 10 :

### **Article 10 : Rôles et missions des Commissions régionales de l'emploi et de la formation**

Selon l'article III.501 du Règlement intérieur, les ligues régionales sont tenues de mettre en place une Commission régionale de l'emploi et de la formation.

Les CREF ont donc pour rôle de :

- contrôler l'application des règles fédérales de certification ;
- mettre en oeuvre les formations et examens conformément aux règles prescrites (contenus, coûts pédagogiques,...) ;
- rendre compte annuellement à la CFF des formations réalisées, des diplômes et des qualifications délivrés sous la signature du président de la CREF.

Elles rendent compte, par ailleurs, des évolutions de l'emploi salarié existant sur son territoire (composition, nature de l'emploi,...) et des besoins en formations professionnelles induits.

Tous les titulaires de diplômes ou qualifications FFTT doivent être enregistrés par l'autorité qui les délivre (notamment les CREF) dans la base 'IFF' du logiciel spécifique SPID FFTT, prévu à cet effet.

- La CREF n'a donc qu'un rôle administratif.
- En Bretagne, la CREF est redondante avec le PST et son Pôle Formation.
- La CREF fonctionne davantage de manière descendante, alors que le PST est ascendant en faisant des propositions au COPIL du PST.
- Il n'y aura donc qu'une à deux réunions par an de la CREF.
- Il faut davantage étoffer le PST, notamment sur les formations dirigeants, sport-santé...

## 3. Formation des Dirigeants

Il faut accompagner les dirigeants dans la rédaction de leur projet club, lequel projet est indispensable pour faire des demandes de subventions ANS.

Kenny propose de le faire en visio :

1°) Quel est le ressenti des clubs sur la crise sanitaire ?

2°) Que n'arrivent-ils plus à faire ?

3°) Que veulent-ils faire ? -> Projet club

En complément la FFTT lance un programme de soutien aux clubs.

En ce qui concerne la formation relative à la responsabilité des dirigeants, assurance, comptabilité, etc, faire la promotion, sur le site de Ligue (lien ?), de la Boite à Outils Fédérale. Il est également possible de s'appuyer sur les CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles), présents dans tous les départements. Par contre, les comités n'envoient pas forcément les informations aux clubs.

Des espaces seront à éclaircir, comme par exemple, l'utilisation d'un entraîneur sans carte professionnelle.

Formation à bien intégrer dans le PST.

## 4. Sport - Santé

- Le rapport au sport bouge !
- Une formation spécifique en sport – santé répond-elle aux besoins des Comités et de la Ligue ?
- Patrick propose de l'intégrer dans le PST. A évoquer en Bureau de Ligue.

## 5. Formation Arbitrale

Prise en charge :

- Arbitre Régional : 60 €. A la charge du candidat ou de son club
- JA 1 (Championnat par équipes) : 60 €. A la charge du candidat ou de son club. Formation faite pour répondre aux obligations du club.

- JA 2 (Critérium Fédéral) : 80 €. Comme le JA officiera pour le Comité et la Ligue, proposition de répartir ce coût, **uniquement en cas de réussite aux examens** théorique et pratique, selon la règle des 3 tiers : 1/3 ligue, 1/3 Comité et 1/3 candidat ou club.
- JA 3 (Tournois) : 80 €. Mêmes règles que pour le JA2, avec un **engagement supplémentaire du candidat d'officier au moins 2 fois pour la Ligue**
- Jean-Luc précise que les coûts de la formation incluent également les frais de repas d'environ 20 € par jour.
- Il propose que le formateur qui se déplace pour faire passer une pratique soit indemnisé pour une vacation et prise en charge des kilomètres et du repas.
- Tous ces points sont à faire valider par le Bureau de Ligue.

#### Réorganisation :

- Joël BEAUCREUX sera le référent Ligue pour les formations AR et JA 1, et Jean-Luc celui pour les formations JA 2 et JA 3.

#### Tenue :

- Jean-Luc indique que la future tenue des arbitres régionaux bretons est en bonne voie.
- Le kit d'arbitrage est géré par Jean-Luc.

### 6. Adresse mail de la CREF (RGPD)

Une seule adresse générique, quelle que soit la branche : [cref@lbretagnett.com](mailto:cref@lbretagnett.com). Voir avec Eric Ducos pour mise en place et mode d'emploi. Qui ?

### 7. Formation animateur fédéral

Du fait de la crise sanitaire la dernière formation prévue a été annulée. Le Pôle formation technique envisage de faire une partie de la formation AF en distanciel (2 jours sur les 4 de la formation). Kenny nous présente le projet conjoint avec les ligues Pays de Loire et Centre Val de Loire.

Le cahier des charges conclu entre les 3 ligues précise les rôles de chacune afin de produire un outil qui servirait à d'autres ligues :

- Centre : animer et préparer les séances
- Pays de Loire : bases tactico-techniques
- Bretagne : Education physique et mentale, connaissance des publics
- Une information a été faite à la FFTT.

Une déclinaison de cette forme de formation, avec une partie en distanciel, pourrait être faite sur d'autres formations, comme Entraîneur Fédéral, par exemple.

Par contre, pour la formation en arbitrage, la partie examen doit obligatoirement être faite en présentiel.

#### Président de la C.R.E.F.

Patrick PASCO